



Lettre d'Information Mutualiste - Septembre 2010

ORGANISME SOUMIS AUX DISPOSITIONS DU LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITE - N° RNM : 775 722 655

ÉDITORIAL

Chères adhérentes et chers adhérents,

Notre Assemblée générale annuelle s'est déroulée en juin 2010. Vous avez été nombreux à exprimer votre vote à cette occasion.

A ce titre, nous vous remercions pour votre participation active et l'intérêt que vous portez à la gestion de votre Mutuelle.

Cette année 2010 est marquée par la possibilité offerte à tous d'adhérer à la Mutuelle Renault, ce qui était jusqu'à présent réservée aux salariés du groupe, anciens salariés et partenaires (*).

Cette ouverture s'inscrit dans la continuité de positionner notre Mutuelle parmi les organismes de protection sociale modernes en offrant à tous les assurés sociaux qui le souhaitent de rejoindre notre Mutuelle pour une couverture complémentaire santé.

Pour vous associer pleinement à cette ouverture auprès de nouveaux adhérents et contribuer à la vie de notre Mutuelle, nous vous proposons, du 1er septembre au 31 décembre 2010, une opération de parrainage pour toute nouvelle adhésion.

Nous comptons sur votre participation et vous invitons à utiliser le bulletin de parrainage présenté en page 3 de cette lettre.

Nous vous en remercions par avance et nous vous prions d'agréer, chères adhérentes et chers adhérents, l'expression de nos sentiments mutualistes.

Le Président
Christian d'ACHON

(*) Suivant règlement en vigueur le jour de l'adhésion.

LE TIERS PAYANT A LA MUTUELLE RENAULT : PAS D'AVANCE DE FONDS

Lorsque vous utilisez votre carte d'adhérent mutualiste, la Mutuelle Renault paie directement le professionnel de santé à votre place dans la limite de vos garanties. Vos possibilités de tiers payant sont indiquées sur votre carte : hospitalisation, pharmacie, laboratoire, radiologie, optique et dentaire. La Mutuelle Renault a des accords avec plus de 40 000 professionnels de santé.

Important : si vous avez bénéficié du tiers payant Sécurité Sociale sans prise en compte de votre carte Mutuelle Renault, pensez à nous adresser un reçu ou une facture attestant votre paiement pour obtenir votre remboursement complémentaire.

Plus de mauvaise surprise !

Certaines dépenses comme les frais dentaires, les dépassements d'honoraires ou l'optique sont onéreuses ; nous vous invitons donc à nous contacter avant tout engagement de dépenses. Nous vous donnerons le montant exact du remboursement et donc de votre reste à charge.

Comment s'effectue le renouvellement de ma carte de tiers payant ?

Vous recevez une nouvelle carte fin décembre de chaque année. Si vous souhaitez une seconde carte ou en cas de perte, contactez-nous au :

01 46 94 29 00 ou N° vert 0 800 499 499*

* appel gratuit sauf d'un téléphone mobile

Qu'est-ce que la télétransmission ?

La télétransmission est l'échange informatique entre les différents acteurs de la santé. La télétransmission dispense les assurés d'envoyer les feuilles de soins aux organismes de santé, tels l'assurance maladie ou les mutuelles complémentaires. Si votre professionnel de santé n'utilise pas votre carte vitale, vous pouvez quand même transmettre votre feuille de soins à votre assurance maladie pour la partie régime obligatoire. La télétransmission ne se fera qu'entre cet organisme et la Mutuelle Renault.

Avec quels organismes la Mutuelle Renault a des accords de télétransmission ?

Vous trouverez ci-dessous la liste actuelle des accords de télétransmission de la Mutuelle Renault. Nous développons ces accords régulièrement. Si vous ne bénéficiez pas de ces échanges et que votre caisse d'assurance maladie est dans cette liste, n'hésitez pas à nous envoyer une copie de votre attestation vitale. Nous ferons le nécessaire.

INFO FLASH : Dysfonctionnement de la télétransmission.

Durant le printemps, 46 Caisses Primaires d'Assurance Maladie ont fusionné pour qu'il n'en reste plus que 22. Les plus importantes en nombre d'assurés ont absorbé les plus petites. Elles sont situées principalement dans le nord de la France.

La Mutuelle Renault a fait le nécessaire pour conserver les liens de télétransmission existants pour les adhérents des caisses concernées. Nous vous conseillons de vérifier vos prochains décomptes sécurité sociale. Si la phrase suivante apparaît « Ces informations ont été transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUTUELLE RENAULT. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé » en dessous de vos noms et adresses sur le décompte, la télétransmission continue à fonctionner, sinon contactez-nous afin que nous puissions faire la correction.

Liste des organismes en télétransmission avec la Mutuelle Renault :

Pour tous :

- la caisse primaire d'assurance maladie,
- la Mutualité de la Fonction Publique (MFP),
- la Mutuelle Sociale Agricole des régions Bretagne, Pays de la Loire et Basse Normandie (MSA),
- la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN),
- la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN). **NOUVEAU**

Pour les étudiants :

- la Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est (MGEL),
- la Mutuelle des étudiants (LMDE),
- la SMEREP,
- la SMENO.



La Mutuelle Dentaire Renault, un centre dentaire OUVERT A TOUS

Les avantages de ce Centre Dentaire :

- pas d'avance de frais pour les mutualistes avec le tiers payant,
- des soins de qualité à des tarifs très compétitifs,
- radio panoramique.

10 chirurgiens dentistes vous accueillent du lundi au vendredi de 9h à 19h30 et le samedi de 9h à 13h, au 9 rue de Clamart 92100 Boulogne Billancourt.

Tel : 01.46.94.29.50

L'AUDITION, AUJOURD'HUI TOUT LE MONDE EST CONCERNE

Plus de 470 000 sourds ou malentendants ont moins de 18 ans, 1 million ont entre 18 et 65 ans et 2,5 millions au delà de 65 ans. Aujourd'hui 7% des français de plus de 15 ans souffrent de déficience auditive (1).

Le baromètre de l'audition montre que :

- les difficultés auditives concernent au moins un français sur cinq,
- la malentendance touche quatre millions de français,
- les troubles de l'audition touchent un enfant sur mille et un adulte sur dix,
- 14% des français souffrent d'acouphènes.

Les français ne font pas ou peu contrôler leur audition et ne sont pas ou peu appareillés.

En effet, une personne sur deux ne fait jamais contrôler son audition et seulement 15% des malentendants portent des aides auditives.

Des journées nationales de l'audition sont mise en place chaque année dans toute la France et à cette occasion, de nombreux professionnels de la santé (services ORL des hôpitaux CHR, CHU, audioprothésistes, orthophonistes, médecins du travail...) se rendent disponibles et proposent une série de temps forts ouverts au grand public : Journées portes ouvertes, contrôles auditifs, stand d'information, conférence, expositions....

La 13ème journée de l'audition 2010 a eu lieu le 11 mars dernier et était axée sur la thématique des baladeurs numériques et leurs effets sur la santé.

En effet, les jeunes sont sans cesse, et souvent involontairement, exposés à des niveaux sonores de plus en plus élevés (baladeurs numériques, bruits de loisir, discothèques...). Cela se traduit par 10 millions de jeunes qui risquent une perte partielle ou totale de l'ouïe.

Comment se faire contrôler gratuitement ?

Deux moyens pour connaître le programme des actions, des lieux de contrôles et des tests auditifs en France :

- via le site internet www.audition-info.org : information et conseil en ayant la possibilité de faire une sélection par département et par spécialité,
- le numéro de téléphone Azur 0810 200 219 est en service toute l'année du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et permet de connaître le lieu le plus proche de votre domicile pour bénéficier gratuitement d'un contrôle d'audition.

RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2010

Première convocation du 8 juin 2010

Nombre d'inscrits : 58 504 - Nombre d'émargés : 16 021 soit 27,38 %

Ont été élus (ou réélus) membres du Conseil d'Administration :

- Monsieur AUDVARD Yves
- Monsieur BAUDRON Bernard
- Monsieur d'ACHON Christian
- Monsieur FIGUIERE Michel
- Monsieur GARNIER Alain
- Madame HERY Suzanne
- Monsieur LEBOURG Paul
- Madame SUSS Christiane

A été ratifié le mandat d'un Administrateur coopté en cours d'exercice :

- Madame KUSTNER Anne-Marie

Ont été adoptées les résolutions 13 à 17 et 19 à 20 :

- Approbation du rapport de gestion
- Approbation des comptes annuels
- Approbation des conventions réglementées
- Dotation au fonds social de 3,2 % du montant des cotisations
- Participation de 0,3 % du montant des cotisations pour la Mutuelle Dentaire Renault
- Désignation du Commissaire aux Comptes titulaire KPMG Audit, signataire Xavier DUPUY
- Désignation du Commissaire aux Comptes suppléant Isabelle GOALEC

Deuxième convocation du 22 juin 2010

Nombre d'inscrits : 58 504 - Nombre d'émargés : 16 683 soit 28,52 %

Ont été adoptées les résolutions 1 à 12 et 18 :

- Modification statutaire – article 9 : catégories de membres : ouverture à tous les assurés sociaux
- Modification statutaire – article 10 : adaptation des textes suite à l'ouverture
- Modification statutaire – article 34 : obligations de délibération pour le Conseil d'Administration
- Modification réglementaire – chapitre 1 – article 1 : création des options « Plus »
- Modification réglementaire – chapitre 1 – article 3 : adaptation des textes suite à l'ouverture
- Modification réglementaire – chapitre 2 – article 1 : adaptation des textes suite aux changements d'options
- Modification réglementaire – chapitre 2 – article 2 : options concernées par les prestations forfaitaires et supplémentaires
- Modification réglementaire – chapitre 2 – article 2bis : changement appellation de l'option CC
- Modification réglementaire – chapitre 2 – article 4 : suppression de la prise en charge des obsèques
- Modification réglementaire – chapitre 2 – article 5 : suppression des délais de carence pour le ticket modérateur
- Modification réglementaire – chapitre 1 – article 2 : montant des cotisations mensuelles des garanties
- Modification réglementaire – chapitre 1 – article 2bis : montant des cotisations mensuelles de la garantie complémentaire sans autre option
- Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour les cotisations et prestations

COMPOSITION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DE VOTRE MUTUELLE

Bureau

Président :	Christian d'ACHON
Vice Président :	Michel FORCADE
Secrétaire Général :	Florence GONZALEZ
Secrétaire Général Adjoint :	Guy DARGELAS
Trésorier Général :	Marc CAZADAMONT
Trésorier Général Adjoint :	Claude CAURE

Administrateurs

Yves AUDVARD	Alain GARNIER
Delphine BARUBE PLIEZ	Jean-Claude GOUSSET
Bernard BAUDRON	Daniel GUERIN
André BERTRAND	Suzanne HERY
Frédéric BIDAULT	Anne-Marie KUSTNER
Serge DESBUISSONS	Paul LEBOURG
Philippe DROUIN	Vincent PIEL
Michel FIGUIERE	José QUEROL
Jean-Yves FOUCAULT	Christiane SUSS